



FAQ : Devenir démonstratrice

inspire.create.share.™

1. Dois-je effectuer un certain nombre de commandes pour devenir démonstratrice ?

Pour rester en activité, il vous suffit de commander une fois par trimestre. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi passer vos commandes en plusieurs fois et toujours bénéficier des 20 % de réduction et des commissions.

2. Et si je vois mon activité de démonstratrice comme une passion, mais pas comme un métier ?

Stampin' Up!® soutient toutes ses démonstratrices, quels que soient leur rythme et leurs objectifs. Si vous décidez de ne pas organiser d'ateliers, vous pouvez passer vos propres commandes et/ou rassembler des commandes d'amies et membres de votre famille.

3. Puis-je être ma propre hôtesse ?

Bien sûr, vous pouvez agir en tant qu'hôtesse autant que vous le souhaitez. Invitez votre famille et vos amis chez vous pour un atelier. Vous serez votre propre hôtesse, recevrez les avantages d'hôtesse et de démonstratrice et toucherez le revenu instantané et les commissions.

4. Combien ça coûte de démarrer l'activité de démonstratrice ?

Le kit de mise en route n'est qu'à 199 €. Il inclut tout ce dont vous avez besoin pour mettre votre affaire sur pied, y compris des sets de tampons, de l'encre, du papier, des catalogues, des bons de commande, une vidéo de formation et bien plus encore. Sa valeur réelle est de 345 €.

5. Comment gagner de l'argent en tant que démonstratrice ?

Vous pouvez gagner de l'argent de quatre façons : avec le revenu instantané (20 % à chaque commande), la remise sur volume mensuelle (4 à 12 % du total des ventes), les commissions mensuelles indirectes de lignée descendante (2 à 6 % des ventes de vos recrues) et l'accélérateur de titre (5 à 30 % des commissions indirectes de votre lignée descendante).

6. Suis-je obligée de recruter d'autres démonstratrices ?

Non. Si vous recrutez des démonstratrices, vous recevez des commissions indirectes sur votre lignée descendante. C'est un plus, mais pas une obligation.

7. Où trouver des idées pour mes ateliers? Quelle formation suis-je en droit d'attendre ?

Stampin' Up! fournit des dizaines de ressources pour vous former, qui fourmillent d'idées de projets et d'astuces. Nous soutenons donc tous les aspects de votre affaire, par le biais d'une publication mensuelle intitulée *Impressions*®, des agents de soutien aux démonstratrices, un site Internet exclusivement consacré aux démonstratrices, des centaines d'échantillons, des catalogues annuel et saisonniers, un DVD de formation, et le *Manuel de la Démonstratrice*.

8. Est-ce que Stampin' Up! est une société respectée et reconnue ?

Stampin' Up! vend des tampons en caoutchouc et des fournitures de loisirs créatifs depuis 1988. A cette époque, félicitations et récompenses officielles sont venues couronner nos efforts. Nous avons aussi gagné la loyauté et l'admiration de clientes et de démonstratrices à travers le monde entier. Et nous travaillons dur pour maintenir ce standard. Soyez certaine que la réputation de Stampin' Up! ne va aller qu'en s'améliorant !

9. Et si je me rends compte que je n'aime pas une fois que j'ai commencé ? Serais-je pénalisée si je m'arrête ?

Vous pouvez décider de vous arrêter à tout moment, sans être pénalisée. Il vous suffit de ne plus passer commande. Il y a cependant de multiples avantages à rester active.

Pour tout renseignement sur Stampin' Up! ou le statut de démonstratrice, veuillez me contacter au :